

**CONSEIL NATIONAL  
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL  
DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Procès-verbal  
de la séance du 18 décembre 2007**



### **Etaient présents :**

sous la présidence de Mme Isabelle Balsamo, conservatrice générale du patrimoine, chargée de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, représentant Mme Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication,

- membres de droit :
  - M. Roland Bertrand, représentant la ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
  - M. Michel Segard, adjoint au directeur, représentant le ministre de l'écologie, du développement et l'aménagement durables ;
  - M. Francis Chassel, chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine ;
  - M. Dany Sandron, directeur de l'UMR André-Chastel ;
- représentants des collectivités territoriales :
  - M. Henri Bassaler, conseiller régional du Limousin ;
  - Jean-Paul Burneau, conseiller régional des Pays-de-la-Loire, suppléant de Mme Saliha Ayadi ;
- personnalités qualifiées :
  - Mme Françoise Lapeyre-Uzu, conservatrice générale du patrimoine ;
  - M. Yannis Suire, conservateur du patrimoine ;
  - M. Christian Trezin, conservateur du patrimoine ;
  - M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur des universités ;
  - M. Michel Kaplan, professeur des universités.

### **Etaient excusés :**

M. Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication ;

- représentants des collectivités territoriales :
  - Mme Françoise Cartron, vice-présidente du conseil régional d'Aquitaine ;
  - Mme Charlotte Brun, conseillère régionale d'Île-de-France, suppléante de Mme Françoise Cartron ;
  - Mme Saliha Ayadi, conseillère régionale de Champagne-Ardenne ;
  - M. Albéric de Montgolfier, président du conseil général d'Eure-et-Loir ;
  - M. Yves Ackermann, président du conseil général du Territoire-de-Belfort, membre suppléant de M. Albéric de Montgolfier ;
  - Mme Moïra Guilmart, adjointe au maire de Paris ;
  - M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, suppléant de Mme Moïra Guilmart ;
  - Mme Bernadette Laclais, vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes.

### **Assistaient également à cette réunion :**

- M. Patrice Gohier, délégué à la culture, au sport, au tourisme, chef de projet Internet, association des régions de France (ARF) ;
- Mme Marie-Annick Bernard-Griffiths, directrice du développement culturel et sportif,

- conseil régional du Limousin ;
- M. Philippe Vergain, adjoint à la conservatrice générale chargée de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information ;
  - M. Bruno Malinverno, chef de la mission inventaire à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information ;
  - M. Pascal Liévaux, chef du département de la recherche, des méthodes et de l'expertise à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information ;
  - M. Jean Davoigneau, sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, intervenant ;
  - M. Bernard Toulhier, sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, intervenant.

\*\*\*

### **Accueil des membres et ouverture du Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel (CNIGPC) par Isabelle Balsamo, sous-directrice de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire général et du système d'information.**

Deux points seront abordés au cours de la séance : le rapport annuel 2006 du conseil national et l'état d'avancement de deux opérations nationales (patrimoine littoral, patrimoine industriel, scientifique et technique).

### **Rapport annuel 2006 du Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel**

Mme Balsamo indique que la section scientifique du Conseil national a procédé à l'analyse des rapports de chacune des régions. Ces derniers ont été répartis de façon aléatoire entre les différents membres de la section, à charge pour chacun de rédiger un avis.

Une première réunion s'est tenue le 4 juin. Une grille de lecture commune a été mise au point : l'analyse des opérations en cours et programmées au regard des missions et normes de l'inventaire, l'intérêt scientifique et les partenariats, l'avancement de la couverture territoriale et l'alimentation du système national d'information, la valorisation des résultats sous forme papier et électronique, l'adéquation entre les moyens et les ambitions. L'avis ne doit pas être confondu avec un rapport d'inspection. C'est un type de document nouveau élaboré à partir des rapports régionaux, fondé sur une analyse limitée à un point de vue scientifique, et respectueuse par ailleurs du principe de libre administration des collectivités territoriales.

L'ensemble des avis a été discuté lors de la réunion de la section le 17 octobre. Des relectures et des échanges, par la suite, ont permis d'adopter un mode de rédaction des avis aussi homogène que possible. Une dernière séance a eu lieu dans la matinée du 18 décembre, pour préparer les délibérations du Conseil.

Il appartient désormais au Conseil, en dernière instance et souverainement, d'adopter ces avis tels quels ou, s'il le juge nécessaire, de les modifier ou de les compléter.

## Examen des avis sur les rapports régionaux 2006

Les avis sont passés en revue, région par région. Il n'existe pas d'avis pour les régions de La Réunion et de la Martinique, en raison de l'absence d'un représentant pour le service d'inventaire, les postes ayant été transférés vacants à la collectivité régionale et étant restés vacants. Lorsque le rapport régional ne comporte pas la totalité des éléments d'information demandés, l'avis est nécessairement limité aux données fournies.

Dans l'hypothèse où la conduite des opérations d'inventaire serait jugée non conforme, le Conseil organiserait un débat contradictoire pour mettre au clair la situation et rédigerait l'avis en conséquence. Le cadre juridique est fixé par les dispositions du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005, relatives au contrôle scientifique et technique et au Conseil national. Les normes et la méthode de l'inventaire revêtent une certaine importance comme garantes de la comparabilité des résultats. L'inventaire étant un projet national, les prescriptions méthodologiques sont liées à cet aspect national, ainsi qu'au caractère scientifique de la démarche. Les régions sont investies d'une part du territoire national qu'elles représentent. Une grande adaptabilité de la méthode existe néanmoins sur le terrain, qui permet les ajustements nécessaires aux politiques menées localement. En cas de non conformité manifeste, il revient au Conseil de faire preuve de sa force de conviction, de fournir les explications appropriées, de procéder à des échanges fructueux, de façon à faire émerger des solutions finalement acceptables par tous.

M. Burneleau estime qu'il ne peut se prononcer sur l'avis relatif aux régions autres que celle qu'il représente. Chaque région est effectivement une partie du territoire mais, de son point de vue, cela ne lui donne pas le droit de porter un jugement ni d'exprimer un vote sur la politique menée par d'autres exécutifs. En conséquence, sur ce point, il s'abstiendra lors des votes du Conseil. Chaque région bénéficie des prérogatives liées au principe de la libre administration des collectivités territoriales. Des partenariats peuvent se nouer, cela ne donne pas pour autant de droit de regard sur la politique menée par les partenaires. Les moyens se raréfiant, la recherche de synergies devient de plus en plus un objectif majeur, mais dans le respect de l'indépendance de chacun.

Mme Balsamo souligne que le Conseil national s'en tient à la stricte application des textes. Selon l'article 6 du décret n° 2005-385 du 20 juillet 2005, le Conseil a pour mission d'évaluer les opérations d'inventaire général du patrimoine culturel, notamment à partir des rapports annuels régionaux. Les avis ne peuvent porter en aucun cas sur la politique menée par les régions, mais seulement sur la qualité scientifique des opérations et des résultats que l'on peut en attendre. Selon l'article 8 du décret, le président du Conseil demande, avant leur examen en séance plénière, un avis à la section scientifique. La procédure suivie s'en tient aux dispositions en vigueur, dans le respect des prérogatives de chacun. Les avis, qui ont été préparés par la section scientifique, sont émis par le conseil national et non par une instance administrative de l'Etat.

S'agissant du service de l'inventaire de la région Limousin, M. Bassaler rappelle que ce service, au cours de la période récente, a dû faire face à un certain nombre de difficultés en raison de départs à la retraite, mais que la situation est en voie de rétablissement. Mme Marie-Annick Bernard-Griffiths confirme que l'année qui vient peut être envisagée avec davantage de sérénité. Elle ajoute que l'équipe reconstituée va pouvoir ouvrir de nouveaux chantiers, enrichir et rééquilibrer sa programmation, et enfin travailler à mieux valoriser l'existant. Les besoins, en matière de numérisation notamment, sont considérables.

Sur ce dernier point, M. Malinverno indique que les demandes de la région Limousin devraient être mieux satisfaites en 2008. À cette occasion, un rattrapage sera effectué de façon à remédier aux erreurs techniques de l'an dernier. D'une façon plus générale, on peut noter que, pour le dernier exercice, le montant total des réponses à l'appel à projet dans le cadre du plan de numérisation atteint six millions d'euros, alors que trois millions étaient disponibles. Les crédits accordés seront notifiés prochainement.

M. Kaplan s'interroge sur les inégalités d'une région à l'autre, en termes d'effectifs et, conséquemment, en termes de résultats. La difficulté à pourvoir certains postes est-elle due à un problème de formation en amont ? Il devrait être possible de trouver les compétences nécessaires dans les universités. Quels sont les besoins existants, tant pour les personnels d'encadrement que pour les autres personnels ? De son point de vue, les avis sont utilement rédigés et donnent une bonne appréhension de la situation : sur cette base, il est effectivement possible pour le Conseil de se déterminer.

M. Minnaert observe que les formations et recherches existantes, masters et thèses, sont théoriquement très largement suffisantes pour le pourvoi des postes. Si l'on envisage, à titre complémentaire, les formations de l'Institut national du patrimoine (INP), on peut estimer qu'il n'existe pas plus de problèmes en amont qu'en aval, mais que le goulot d'étranglement se situe au moment de l'orientation ou non vers un poste au sein d'un service de l'inventaire. M. Sandron ajoute que la carte universitaire est en pleine mutation, des possibilités réelles existent à tous les niveaux de compétence.

Mme Balsamo précise que 3 conservateurs spécialité inventaire vont sortir de l'INP en 2008, 9 vont y entrer, ce qui est le chiffre le plus élevé jamais atteint pour cette spécialité. Une dizaine d'attachés de conservation sont sortis en mai 2007 du concours de la fonction publique territoriale (FPT). Quant aux inégalités que l'on peut constater d'une région à l'autre, elles s'expliquent notamment par la date de création des services, qui s'échelonne de 1964 (Alsace et Bretagne) à 2001 (Martinique). Il s'ensuit que chaque situation est spécifique, et doit être considérée selon le parcours propre à chacun des services. L'appréciation doit nécessairement prendre en compte cette dimension.

Mme Lapeyre-Uzu souligne que les données relatives à l'alimentation des bases de données ne doivent pas être considérées sous l'angle d'un palmarès. Pour être complet, il aurait fallu en effet introduire des précisions complémentaires portant sur la situation en centrale, qui n'ont pas à figurer dans un rapport régional. Les données sont simplement de l'ordre du constat. Mme Balsamo confirme que l'alimentation des bases nationales est encore en phase d'installation pour répondre à la nouvelle organisation institutionnelle. Un comité réunissant la centrale et les directeurs des systèmes d'information (DSI) des Régions travaillent sur le sujet.

Mme Lapeyre-Uzu ajoute que l'avis relatif au rapport régional de Rhône-Alpes serait à compléter : la politique de publications du service n'est pas évoquée. Il faudrait mentionner la publication sur Lyon dans la collection des Cahiers du patrimoine, ainsi que la programmation pour l'an prochain de deux autres ouvrages, respectivement dans la collection des Images et des Parcours du patrimoine.

*Vote du Conseil national : sous réserve du complément demandé pour l'avis sur le rapport 2006 de la région Rhône-Alpes, l'ensemble des avis est adopté à l'unanimité, moins une voix, l'un des membres s'étant abstenu pour les raisons indiquées au cours du débat (voir page 4).*

## **Synthèse nationale 2006**

M. Minnaert, au nom de la section scientifique du Conseil, présente le rapport général 2006, soumis à l'approbation du Conseil national. Il s'agit tout à la fois d'un bilan et d'une évaluation à caractère prospectif. Le rapport est donc doté d'une double dimension, par les leçons qu'il résume et les perspectives qu'il trace. Cette présentation figurera en introduction du rapport annuel du Conseil national.

### **Discussion**

M. Burneleau souligne l'intérêt du rapport de synthèse présenté et souhaite qu'il soit transmis aux élus car il éclaire bien les enjeux de la démarche.

M. Bertrand, représentant du ministère de l'enseignement et de la recherche, fait part également de son intérêt pour cette présentation. Il appelle l'attention sur l'existence de convergences entre les actions des uns et des autres, en particulier pour la prise en compte du patrimoine scientifique et technique.

Mme Bernard-Griffiths souhaiterait que le patrimoine immatériel occupe une place plus importante, il est insuffisamment pris en considération, alors même que nombre de savoir-faire, de langues sont menacées de disparaître. Cela supposerait des adaptations méthodologiques, des compétences nouvelles.

Sur ce dernier point, Mme Balsamo constate que le champ du patrimoine immatériel est pratiquement illimité. Il n'était pas compris dans le périmètre historique des services de l'inventaire, concentré sur le patrimoine matériel. L'adoption de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel crée une situation nouvelle. Le ministère de la culture est chargé des travaux préparatoires à la constitution de deux listes, l'une relative au patrimoine représentatif, l'autre à la sauvegarde des pratiques vivantes. Il serait envisageable que la section scientifique mette le sujet à l'ordre du jour. Des projets de partenariats sont à inventer, une méthode est à rédiger. Certains services ont déjà abordé le sujet, notamment celui de la région PACA dans son opération sur L'Estaque, ou encore l'inventaire des communes du littoral des Côtes-d'Armor. Les approches pour le patrimoine matériel et pour le patrimoine immatériel sont sensiblement différentes, davantage ancrée dans une certaine objectivité dans le premier cas, alors que la réception joue un rôle plus important dans le second. Le raisonnement n'est pas le même. La section scientifique pourrait faire des propositions qui seraient soumises au Conseil lors de sa prochaine séance.

*Vote du Conseil national : la synthèse nationale est adoptée à l'unanimité.*

### **Calendrier 2008**

Le Conseil valide un nouveau calendrier pour 2008, plus resserré que celui de 2007, année de transition. La lettre d'accompagnement de l'avis devrait en faire mention. Les propositions sont les suivantes :

- fin février, réception des rapports régionaux,
- mai ou juin, rédaction des projets d'avis par la section scientifique,
- septembre, validation des avis par le Conseil national et publication du rapport national.

## Opérations nationales

### a) Patrimoine littoral (Bernard Toulhier)

À la demande de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (DAPA) et en collaboration avec l'Observatoire du littoral, Mme Céline Frémaux a mené une étude conçue comme préalable nécessaire à une opération nationale sur le patrimoine culturel littoral. Une première version du rapport final de cette étude est distribuée en séance, et M. Bernard Toulhier en fait une présentation rapide.

Il s'agit pour l'essentiel d'un état des lieux d'interventions significatives qui ont touché les communes littorales ces trente dernières années : sans prétendre à l'exhaustivité, ont été passées en revue et analysées les initiatives et actions extérieures au ministère de la culture, puis celles qu'il a menées lui-même.

La conclusion qui s'impose à la suite de ce rapide tour d'horizon est qu'il existe une masse pléthorique d'études portant sur le patrimoine maritime ou sur le littoral, où s'impliquent de multiples acteurs, mais il s'agit souvent d'actions fragmentées dans le temps et par domaine de compétence (archéologie, ethnologie, architectures, ...), d'études qui se juxtaposent, sans vision territoriale d'ensemble nécessaire pour une politique raisonnée d'aménagement. Il n'existe pas, notamment, de véritable approche paysagère des territoires littoraux, ou de prescriptions en matière d'inventaire du patrimoine qui tiennent compte de la spécificité de ce territoire. Enfin, la question du type d'informations à mettre à la disposition des acteurs du littoral, ainsi que de leur forme (atlas) reste ouverte.

Mme Balsamo insiste sur le fait que l'exposé de M. Toulhier n'a porté que sur une première étape reflétant principalement le point de vue de l'Etat. Pour la suite, de nouvelles relations restent à inventer, en concertation avec l'ensemble des partenaires.

M. Burneleau relève qu'à titre d'exemple, pour sa région, celle des Pays-de-la-Loire, la promotion du territoire passe pour une part essentielle par la mise en valeur du littoral. C'est notamment une nécessité d'ordre économique, et les élus se montrent particulièrement motivés.

Mme Bernard-Griffiths observe que le champ d'application de la loi littoral s'étend aux lacs : existe-t-il d'ores et déjà des études et des prescriptions ? M. Toulhier répond que, pour le moment, les études se sont limitées aux bords de mer, mais les espaces lacustres devront à l'avenir être abordés.

M. Segard souligne la nécessité d'apprendre à lire les territoires pour être de bon conseil auprès de l'Etat et des collectivités territoriales. Des synergies sont à créer. Le littoral étant un lieu de forte pression démographique et économique, les difficultés rencontrées n'en mettent que mieux en évidence l'urgence du problème.

M. Vergain estime que le champ à étudier est encore insuffisamment délimité. Des recherches sont en cours avec le département des recherches archéologiques, subaquatiques et sous-marines (DRASSM) sur les lacs alpins. Il faudrait également évoquer les schémas de cohérence territoriale (SCOT) littoraux. Par ailleurs, la dimension européenne est à prendre en compte et il convient de ne pas se limiter à la seule logique de l'Etat. Néanmoins, l'étude n'a pas analysé l'action des services déconcentrés de l'Etat, et il conviendrait de relancer les

DRAC (services régionaux d'archéologie, les conservations régionales de monuments historiques) et les services départementaux d'architecture et du patrimoine, dans l'optique de porter à connaissance, veiller à une amélioration de la formulation des informations qui doivent être immédiatement compréhensibles et cartographiables, et de cette façon viser à mieux répondre aux attentes des décideurs.

b) Patrimoine industriel, scientifique et technique (Jean Davoigneau)

Il paraît aujourd'hui nécessaire de faire un bilan du repérage du patrimoine industriel, opération beaucoup plus ancienne que l'inventaire du patrimoine scientifique et technique puisqu'elle a débuté il y a 20 ans et que 14 services sont dotés d'un chercheur spécialisé. Ce travail a été confié, début 2007, à Mme Marina Gasnier du laboratoire de recherche sur les choix industriels RÉCITS de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard.

Une présentation d'ensemble de la démarche a été faite par Marina Gasnier au colloque « *Patrimoine et industrie : connaître pour valoriser* » qui s'est tenu à Poitiers le 12 septembre 2007. Les objectifs sont d'élaborer un bilan méthodologique, ainsi qu'un état des connaissances et des pratiques, d'amorcer une réflexion générale sur la valorisation et la protection de ce type de patrimoine et d'apporter des réponses aux problèmes de gestion qu'il pose aux collectivités territoriales, de consolider le réseau de chercheurs et d'opérer une extension du champ aux autres patrimoines techniques.

Les enjeux de cette étude sont la réalisation d'une synthèse, l'évaluation des répercussions sur l'aménagement du territoire, le développement de SIG et de modes appropriés de restitution des résultats, et la mise au point d'un document de référence fixant prescriptions et bonnes pratiques.

Une deuxième phase, plus opérationnelle, aura pour but d'optimiser la prise en compte du patrimoine industriel scientifique et technique dans les projets d'aménagement et de valorisation, à partir d'études de cas ciblées dans le cadre de partenariats Etat-Collectivités. Le comité de pilotage, en cours de composition, fera appel à 2 chefs de service régionaux, 2 chercheurs spécialisés patrimoine industriel en poste en région, 1 universitaire, 2 membres de RÉCITS, 2 correspondants Monuments Historiques, 1 ethnologue.

Une troisième phase sera destinée à la publication des résultats et à la rédaction d'un recueil de référentiels et de bonnes pratiques : un des buts majeurs est d'apporter des réponses à la gestion de ce type de patrimoine.

M. Minnaert appelle plus spécialement l'attention sur la nécessité d'évaluer également les répercussions des travaux sur les choix en matière d'aménagement du territoire. L'inventaire a contribué et contribue à donner sa substance à la notion de territoire. L'accent doit être mis sur les apports des services aux politiques d'urbanisme.

### **Les Journées nationales de l'inventaire**

Le CNFPT organise chaque année une Journée de l'inventaire. La Journée 2007 a dû être reportée au 24 janvier prochain, à Dijon. Jusqu'à présent, Dijon a toujours été le lieu de réunion, mais d'autres lieux sont envisagés. La prochaine Journée aura pour thème les métiers de l'inventaire, le CNFPT étant précisément occupé au cours de la période par la préparation de fiches métiers. Le thème de la Journée 2008 demeure à fixer ; ce pourrait être la



valorisation des résultats. Sont également prévues des Journées de l'inventaire à caractère plus scientifique, d'ordre méthodologique : en 2009, il conviendra de choisir parmi des propositions telles que le patrimoine péri-urbain, le patrimoine rural, les temps du patrimoine.

### **Les formations**

Un groupe de travail « formations » s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre et le 3 décembre. Il s'est fixé pour objectif d'harmoniser les offres de formation entre les différents partenaires, par ailleurs représentés dans le groupe : le CNFPT, la direction de l'architecture et du patrimoine, et l'institut national du patrimoine. Une première liste de formations a pu être élaborée.

### **Calendrier 2008 du Conseil national et de sa section scientifique**

Le Conseil national souhaite rendre ses avis sur les rapports régionaux 2007 au plus tard en septembre 2008 : la section scientifique préparera synthèse et avis au second trimestre. Pour ce faire, le Conseil national rappelle que les rapports des Régions devraient être disponibles à la fin du moins de février.

La séance est levée à 17 heures.

Pour la ministre,

Le directeur de l'architecture  
et du patrimoine



Michel CLEMENT